

**OPAH Renouveau Urbain  
des quartiers anciens de Sète :  
Quatre Ponts (Île Sud), St Louis, Révolution  
2011 - 2016**



**copropriété**

*documents à fournir pour le montage du dossier de demande de subvention*

**Dans tous les cas,**

- L'imprimé de demande de subvention ANAH "Syndicat des copropriétaires" signé par le mandataire commun
- Le plan prévisionnel de financement ANAH signé par le mandataire commun
- 2 RIB (**originaux**) au nom du **syndicat de copropriétaires "compte spécifique travaux"**
- Une copie de la délibération de l'assemblée générale ayant décidé les travaux et indiquant le nom du mandataire désigné pour représenter les copropriétaires devant l'ANAH
- La liste des copropriétaires avec adresse et coordonnées téléphoniques de chacun, leurs millièmes et quote part sur les travaux votés
- Copie de la carte professionnelle du syndic "gestion immobilière" en cours de validité
- Les plans et croquis détaillés, AVANT et APRES TRAVAUX, avec désignation des parties où sont exécutés les travaux, les surfaces et hauteurs sous plafond.
- Les devis détaillés descriptifs et estimatifs des travaux, datés, présentés par des entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers mentionnant impérativement :
  - \* l'adresse du chantier et le nom du bénéficiaire
  - \* le n° d'inscription de l'entreprise au registre du commerce ou au répertoire des métiers
  - \* les quantités et prix unitaires pour chaque poste (fourniture et main d'œuvre)
  - \* le coût des travaux H.T. et T.T.C.

**Nota : Les travaux d'isolation sont recevables par l'ANAH sous réserve qu'ils respectent les exigences de performance techniques suivantes :**

**Isolation des parois opaques :**

coef. R de l'isolant pour planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage	<b>R ≥ 3 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour murs en façade ou en pignon	<b>R ≥ 3,7 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour toitures-terrasses	<b>R ≥ 4,5 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour planchers de combles perdus	<b>R ≥ 7 m2.K/W</b>
coef. R de l'isolant pour rampants de toiture et plafonds de combles	<b>R ≥ 6 m2.K/W</b>

**Isolation des parois vitrées :**

menuiserie bois	<b>Uw ≤ 1,6 W/m2.K</b>
menuiserie métal	<b>Uw ≤ 1,8 W/m2.K</b>
menuiserie pvc	<b>Uw ≤ 1,4 W/m2.K</b>

**Attention, si vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôt, les matériaux d'isolation thermique des parois vitrées doivent remplir les critères suivants :**

coefficient Uw pour les fenêtres ou portes-fenêtres (tous matériaux)	<b>Uw ≤ 1,3W/m2.K et Sw ≥ 0,3 ou Uw ≤ 1,7W/m2.K et Sw ≥ 0,36</b>
coefficient Uw pour les fenêtres de toiture	<b>Uw ≤ 1,5W/m2.K et Sw ≥ 0,3</b>

- Les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux : déclaration préalable permis de construire (à déposer par vos soins auprès des services de l'urbanisme de la mairie)

**Pour plus de renseignements, l'équipe InSitu est à votre disposition  
14 rue de la Peyrade 34200 SETE  
tel . 04 67 74 16 19 opah-ru-sete@wanadoo.fr  
réception du public le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et sur rendez-vous**

**Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par d'autres documents nécessaires à l'instruction du dossier**

i

**OPAH Renouveau Urbain  
des quartiers anciens de Sète :  
Quatre Ponts (Île Sud), St Louis, Révolution  
2011 - 2016**



documents à fournir pour la demande de paiement de la subvention  
**copropriété**

**Dans tous les cas,**

- L'imprimé de demande de paiement ANAH signé (que vous avez reçu avec la décision d'octroi de subvention)
- Le plan définitif de financement signé
- L'original en 2 exemplaires des factures acquittées, numérotées, datées, signées et tamponnées par l'entrepreneur**, mentionnant impérativement :
  - \* l'adresse du chantier et le nom du bénéficiaire
  - \* le n° d'inscription de l'entreprise au registre du commerce ou au répertoire des métiers
  - \* les quantités et prix unitaires pour chaque poste (fourniture et main d'œuvre)
  - \* le coût des travaux H.T. et T.T.C.
- 2 Relevés d'Identité Bancaire (original) au nom de la personne habilitée à percevoir les fonds

**Autres,**

**Pour plus de renseignements, l'équipe InSitu est à votre disposition  
14 rue de la Peyrade 34200 SETE  
tel . 04 67 74 16 19 opah-ru-sete@wanadoo.fr  
réception du public le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et sur rendez-vous**

**Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par d'autres documents nécessaires à l'instruction du dossier**

Thau Agglo - OPAH Renouveau Urbain des quartiers anciens de Sète 2011 - 2016

InSitu - liste des pièces copropriété - demande de paiement